



28-30 novembre 2025 Kuala Lumpur, Malaisie

Conférence sur l'intelligence artificielle

Le rôle du parlement dans l'élaboration
d'une IA responsable

#ResponsibleAI



Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.



PARLIAMENT OF MALAYSIA



Déclaration de Kuala Lumpur

Les parlements pour une IA responsable

30 novembre 2025

Nous, plus de 200 parlementaires et membres du personnel de parlements nationaux et d'assemblées législatives décentralisées de 65 pays, nous sommes réunis à Kuala Lumpur (Malaisie) du 28 au 30 novembre 2025 à l'occasion de la conférence parlementaire intitulée *Le rôle du parlement dans l'élaboration d'une IA responsable*. Nous adressons nos sincères remerciements au Parlement de Malaisie, à l'Union interparlementaire (UIP), à l'Association parlementaire du Commonwealth (APC) et au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), pour l'organisation de cette rencontre, la première de cette nature au niveau international.

Nous sommes à l'aube d'innovations technologiques susceptibles de transformer tous les aspects de la société. L'intelligence artificielle (IA) offre de grandes perspectives dans de nombreux domaines, notamment en ouvrant de nouveaux champs de recherche scientifique, en renforçant l'efficacité des réseaux énergétiques, en améliorant la santé publique et l'agriculture, et en faisant progresser les objectifs de développement durable. L'IA offre également des possibilités importantes pour les parlements d'accroître leur efficacité et leur efficacité, en les aidant à mieux répondre aux attentes des citoyens et en facilitant l'association du public aux processus politiques.

Nous sommes néanmoins gravement préoccupés par l'écart qui se creuse entre le développement rapide de l'IA et l'aptitude des sociétés, des institutions et des cadres réglementaires à suivre le rythme. S'ils ne sont pas régis de manière responsable, les systèmes d'IA risquent de contribuer à l'érosion de la confiance du public dans les institutions et les élections démocratiques, d'accentuer les inégalités et discriminations existantes, d'accélérer les changements climatiques, et d'élargir le fossé économique et technologique tant entre les pays qu'à l'intérieur de ceux-ci. Nous devons agir de toute urgence pour prévenir ces effets.

L'IA est un enjeu mondial qui exige une gouvernance responsable, au service de l'intérêt commun de l'humanité et garantissant une participation égale des pays du Sud. Nous n'acceptons pas que le pouvoir soit concentré entre les mains d'une poignée d'acteurs. Nous estimons que la coopération internationale doit prioriser la sûreté de l'IA, les mesures de redevabilité, le renforcement des capacités et la sensibilisation du public, ainsi que la protection de la vie privée et des données personnelles.

Nous appelons en particulier les gouvernements, le secteur privé et tous les acteurs concernés à s'engager à parvenir rapidement à un accord sur les mesures de sûreté et sur les lignes rouges que cette technologie ne doit en aucun cas franchir.

Nous saluons l'émergence d'un ensemble d'initiatives internationales et régionales sur l'IA, y compris au sein de l'ONU et d'autres enceintes multilatérales, qui visent à promouvoir une IA sûre, sécurisée et digne de confiance, fondée sur les droits de l'homme. Nous encourageons les parlements – en tant qu'institutions clés pour garantir la démocratisation de la gouvernance internationale de l'IA – à

participer activement à ces initiatives et à veiller à l'harmonisation des législations nationales avec les normes internationales en évolution.

De nombreux parlements mènent des actions législatives et de contrôle dans le domaine de l'IA. Nous appelons les parlements à accélérer leurs travaux sur la politique de l'IA, à tenir les gouvernements responsables du renforcement de la coopération internationale et à jouer un rôle moteur dans la sensibilisation du public, le débat et le dialogue multipartite autour de l'IA.

Nous reconnaissons que les parlements doivent s'adapter et innover à l'ère de l'IA. Nous encourageons les parlements à poursuivre leur propre cheminement en matière d'IA de manière responsable et transparente, en veillant à ce que cette technologie renforce véritablement leurs fonctions démocratiques.

Nous affirmons qu'il est encore possible pour les parlements du monde entier d'unir leurs forces pour façonner l'avenir de l'IA, tout en sachant que cette possibilité pourrait ne pas subsister longtemps. Tous les pays ont intérêt à ce que l'IA soit utilisée et développée de manière responsable. Seuls, nous sommes vulnérables. Ensemble, nous pouvons façonner l'avenir auquel nous aspirons. Il est temps d'agir.

Recommandations

En nous appuyant sur la résolution de l'UIP intitulée *L'impact de l'intelligence artificielle sur la démocratie, les droits de l'homme et l'état de droit*, qui a été adoptée par la 149^e Assemblée de l'UIP à Genève (Suisse) en octobre 2024, nous recommandons les priorités suivantes pour l'action parlementaire en matière d'IA :

Recommandation 1 : évaluer le niveau actuel de préparation des parlements en matière d'IA, tant pour ce qui concerne leur mobilisation en faveur de la politique de l'IA que pour l'usage qu'ils font de cette technologie au sein de leurs institutions, et élaborer une feuille de route stratégique visant à renforcer les capacités parlementaires là où cela est nécessaire.

Recommandation 2 : réunir les partis politiques afin d'établir des règles communes, des codes de conduite et, le cas échéant, des cadres réglementaires pour l'utilisation de l'IA dans la vie politique, notamment en ce qui concerne les simulations de personnalités politiques générées par l'IA, la désinformation et la mésinformation politiques, la violence sexiste facilitée par la technologie, ainsi que l'usage de l'IA dans les campagnes électorales.

Recommandation 3 : organiser des dialogues nationaux inclusifs afin de définir des valeurs communes et des limites éthiques en matière d'IA, et promouvoir des campagnes de sensibilisation en vue de renforcer les connaissances sur l'IA et les autres technologies émergentes.

Recommandation 4 : mener des activités de renforcement des capacités pour les parlementaires et le personnel sur le numérique et l'IA, avec un plan de cycles d'apprentissage continu pour qu'ils ne se laissent pas distancer par les technologies émergentes.

Recommandation 5 : recenser les sources d'expertise, tant nationales qu'internationales, susceptibles d'accompagner les commissions et les services de recherche parlementaires à travers des notes d'orientation, des analyses et des informations régulièrement actualisées sur les développements, les dangers et les risques de l'IA.

Recommandation 6 : créer ou habiliter des organes parlementaires et des mécanismes de contrôle spécialisés chargés d'examiner le développement, le déploiement et l'impact de l'IA, ainsi que d'évaluer la réglementation sectorielle au regard des effets de l'IA.

Recommandation 7 : réaliser une évaluation initiale du cadre législatif existant dans des domaines essentiels pour l'IA, tels que la protection des données, la vie privée, la lutte contre la discrimination et la cybersécurité, et déterminer ceux qui pourraient nécessiter un renforcement législatif.

Recommandation 8 : examiner l'état de préparation nationale à l'IA et tenir le gouvernement responsable des progrès réalisés dans la mise en œuvre des stratégies nationales en matière d'IA, en

particulier des initiatives visant à développer un écosystème de l'IA, à renforcer les compétences liées à cette technologie, ainsi qu'à améliorer les infrastructures numériques publiques et les cadres de gouvernance des données.

Recommandation 9 : mener des enquêtes approfondies et fondées sur des données probantes concernant les préjugés sexistes, la diversité et l'équité dans le développement, le déploiement et l'impact des systèmes d'IA.

Recommandation 10 : participer aux dialogues internationaux et multipartites relatifs à la gouvernance de l'IA, tout en explorant de nouvelles possibilités de forums internationaux, d'échanges bilatéraux et d'initiatives de diplomatie parlementaire en matière d'IA.

Recommandation 11 : promouvoir un usage responsable et efficace de l'IA dans les parlements, en mettant en place ou en renforçant les éléments de base, notamment la gouvernance interne de l'IA ainsi que les capacités techniques et organisationnelles des parlements.

Recommandation 12 : participer activement aux échanges interparlementaires relatifs à la politique de l'IA et à l'utilisation de cette technologie dans les parlements, y compris par le partage d'expériences, de bonnes pratiques et d'exemples d'application de l'IA au travail parlementaire.

Recommandation 13 : participer, par l'intermédiaire de l'UIP, de l'APC, du PNUD et d'autres partenaires internationaux, à la conception conjointe d'une plateforme parlementaire partagée en matière d'IA, fondée sur un noyau commun et des éléments adaptables au contexte national, et visant à combler les déficits de ressources, à faciliter la collaboration et l'échange de connaissances au-delà des frontières, et à appuyer les parlementaires et le personnel dans le traitement des affaires, l'exercice du contrôle, la rédaction des lois et l'élaboration des politiques.

Nous appelons les partenaires internationaux à soutenir les parlements dans la mise en œuvre de ces recommandations. Nous demandons à tous les parlements de présenter un état d'avancement d'ici le 1^{er} juin 2026 et aux organisateurs de la conférence de publier un rapport de situation d'ici le 1^{er} août 2026.